

La forêt linéaire de bord de route est souvent une part résiduelle du bocage épargnée par les opérations de remembrement. Ces haies bocagères sont néanmoins soumises à une pression liée à l'abandon de leur entretien par les propriétaires riverains et la mécanisation des pratiques d'entretien des abords de voirie. Les haies sont souvent rognées, amputés de leurs rameaux, parfois écimées ou réduite à un alignement plus ou moins lâche d'arbres âgés.

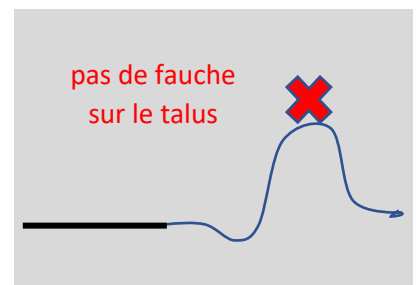
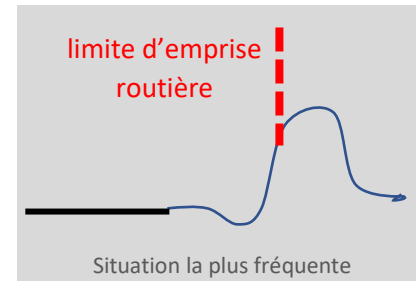
Qui est responsable des arbres de bord de route ?

Deux situations peuvent se présenter :

- L'arbre est implanté dans l'emprise routière, il est à la charge du gestionnaire de la voirie,
- L'arbre est implanté sur la propriété riveraine, c'est le cas général,

En l'absence de bornage, la limite de l'emprise routière est généralement située :
au point d'inflexion extérieur du fossé,
au point d'inflexion permettant de retrouver le niveau naturel du terrain,
ou au point d'inflexion intérieur du dessus du talus lorsqu'il existe

Le gestionnaire de la voirie ne peut intervenir qu'après avoir mis en demeure le propriétaire de remédier aux méfaits sur l'emprise de la voirie. C'est le cas en présence d'une haie bocagère sur un talus.



Les nouvelles plantations en domaine privé doivent être réalisées en dehors des cônes de visibilité, en retrait de 2 mètres de la limite parcellaire pour les arbres de plus de 2 mètres. Les arbres de plus de 30 ans bénéficient de la prescription trentenaire.

Quelques pratiques d'entretien :

La fauche peut viser à empêcher le développement de ligneux sur les zones présentant un enjeu de préservation de l'infrastructure routière, de sécurité et de visibilité. Elle ne doit pas empiéter sur les propriétés riveraines, ni empêcher le développement des jeunes arbres et arbustes des haies bocagères.

L'élagage des arbres doit permettre à l'arbre de cicatriser rapidement et de garder un volume de branches suffisant. L'arbre affaibli réagit avec de fortes croissances de branches basses latérales.

Certains arbres et arbustes, notamment les noisetiers, doivent être recépés complètement plutôt que d'être élagués. Cela permet de régénérer l'arbre et d'éviter des repousses anarchiques nécessitant un ré-élagage fréquent.

Préserver les réseaux aériens :

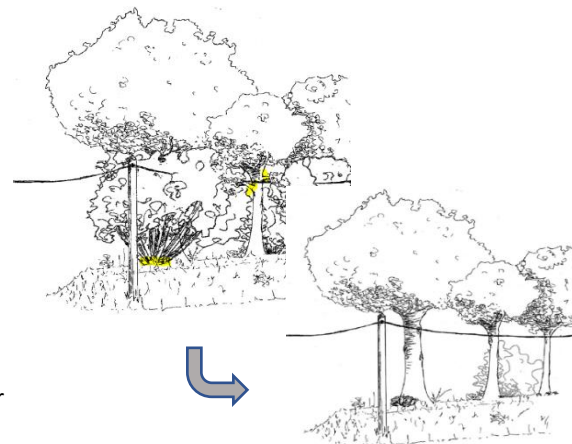
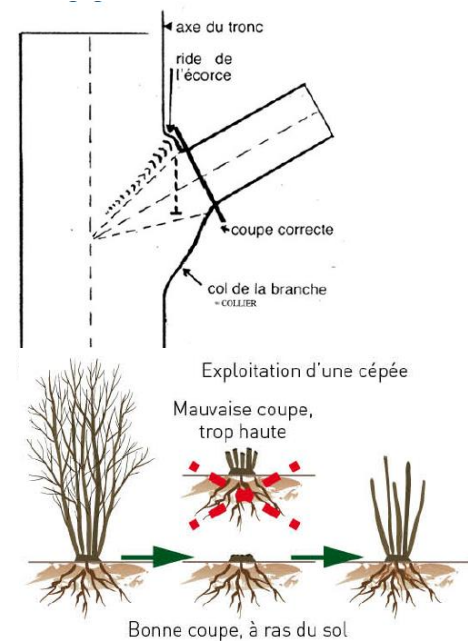
Autours des réseaux aériens, les haies doivent être gérées dans l'objectif que les essences de haut jet développent leur houppier au-dessus des réseaux. Les taillis d'arbustes sont rajeunis par recépage au ras du sol tous les 10-15 ans.

Interface avec le milieu agricole :

Les exploitants agricoles doivent conserver leurs haies et ses repousses, et ne peuvent pas élaguer du 16 mars au 15 août.

Certaines haies peuvent être engagées en MAEC, certifiant une qualité d'entretien par des pratiques d'entretien manuelles.

L'intervention sur les haies agricoles par le gestionnaire de la voirie peut entraîner des pénalités sur les aides PAC de l'exploitant.



Faire évoluer ses pratiques d'entretien :

Niveau 1 :

Je permets la régénération naturelle des arbres et arbustes de la haie en arrêtant toute fauche sur le dessus du talus et entre les arbres.

Niveau 2 :

J'améliore des modes de coupe avec le lamier :

- J'élague les branches une à une, en réalisant des coupes au plus près du tronc,
- Sur les arbustes j'utilise le lamier verticalement, sans chercher à aller au plus loin de la route.

J'interviens en dehors de la période de nidification (du 15 mars au 15 août).

Niveau 3 :

Je laisse la gestion de sa haie à son propriétaire.

Je réalise un élagage latéral léger :

- Uniquement dans les secteurs avec un enjeu de visibilité,
- Par un passage annuel, avec une épareuse à la verticale, sur les rameaux de l'année seulement.

Niveau 4 :

En accord avec le propriétaire de la haie, j'organise un entretien complet tous les 10 ans.

Réalisé entre mi-octobre et mi-mars, cet entretien consiste en :

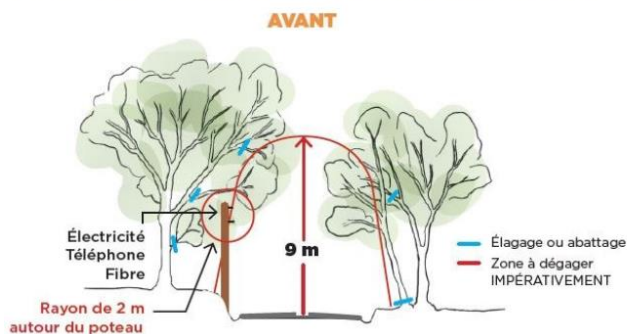
- Le recépage à la tronçonneuse, au plus près du sol, du taillis d'arbustes (noisetiers...)
- L'élagage au plus près du tronc des branches basses, de chaque côté de la haie, à la nacelle avec une tronçonneuse,
- Le recépage de certains arbres pour diversifier les classes d'âge,
- L'abattage d'arbres déséquilibrés.

Un dégrossi peut être fait avec des moyens mécaniques (lamier, pelle sécateur), mais doit être systématiquement suivi d'une reprise des coupes à la tronçonneuse.

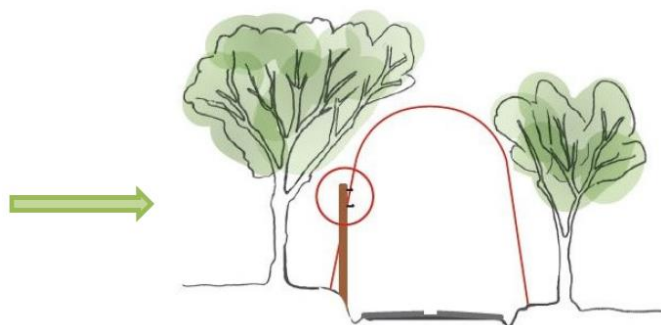
Cet entretien peut être organisé et mutualisé sur l'ensemble d'un tronçon de route, réalisé par des agents formés ou des professionnels de l'élagage, les produits de coupe peuvent être valorisés en bois énergie, permettant de couvrir une partie du coût de l'opération.

Ces entretiens peuvent être organisés par année à l'échelle d'une collectivité, prenant la forme d'un plan de gestion.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN SUR ARBRES SAINS



RÉSULTAT ATTENDU



Communauté des Communes du Kreiz Breizh
Service Environnement
6 rue Joseph Pennec, 22110 Rostrenen
02 96 29 18 18, accueil@cckb.bzh, www.kreiz-breizh.fr

